

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 27 novembre 2017, à 19 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (19 présents, 1 pouvoir, 6 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 21 novembre 2017

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mmes Françoise BUNIAZET, Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, MM Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON.

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES.

ABSENTS - EXCUSES : Mr Gérard PERROTIN, Mme Michèle TREILLE, MM Paul GAONA, Nicolas LO, Aurélien GENOSY, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.



Information au Conseil Municipal :



Régie de la médiathèque municipale Elsa Triolet

➤ Modification de la liste des produits

Dans le cadre des 30 ans de la médiathèque il est proposé au public de découvrir la reliure contemporaine à travers des stages et ateliers divers. Afin de pouvoir encaisser le montant des stages et ateliers divers la liste des produits sera modifiée par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :



Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 23 octobre 2017

N° 2017-11-27/70

Le relevé de décisions du 23 octobre 2017 a été diffusé le 30 octobre 2017.

Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (19 présents, 1 pouvoir).



N° 2017-11-27/71

- Désignation officielle du bailleur social et cession du terrain communal nécessaire pour la réalisation de l'opération de construction de 10 logements sociaux « le Clos des Marronniers » en centre-bourg, rue de la Rebatière

Le conseil municipal a pris connaissance et validé les différentes étapes concernant l'opération de construction de 10 logements sociaux en centre-bourg, lors des séances du 25 juillet 2016 (prise de connaissance des critères du cahier des charges), 13 octobre 2016 (proposition adressée aux conseillers municipaux pour intégrer le groupe de travail) et 20 mars 2017 (examen des candidatures et choix du projet définitif).

Au terme de l'analyse des 4 candidatures déposées, le bailleur Habitat Dauphinois a été désigné par le conseil municipal du 20 mars 2017, compte-tenu des critères suivants, proposés par le groupe de travail, à savoir :

- Architecture qui apporte une qualité d'ambiance en centre-bourg,
- Pertinence de l'agencement des appartements, surfaces confortables et loyer au m² par surface utile le moins cher,
- Concept urbain innovant des cabanes au milieu de jardins collectifs et individuels,
- Importance de la végétation et conservation des éléments paysagers forts du terrain,
- Aucune vue directe sur le voisin immédiat.

Pour rappel, l'opération consiste en la construction d'un immeuble en R+2 étages, sans ascenseur, de 2 appartements T2 et 8 T3, 11 places de stationnement, en préservant dans la mesure du possible la végétation existante.

Une présentation du projet aux riverains de la rue de la Rebatière a été organisée le 11 avril 2017.

Le permis de construire déposé par Habitat Dauphinois a été accordé le 24 août 2017 et la construction commencera en début d'année 2018.

Le bailleur social demande aujourd'hui une délibération officielle faisant état du projet afin de valider la demande d'agrément auprès des services de l'Etat.

La cession du terrain de 1 060 m² environ sera réalisée par un bail à construction de 18 ans, au terme duquel Habitat Dauphinois sera propriétaire. Le bailleur social s'est engagé à verser une redevance totale de 110 000 €, en deux fois.

Le service des Domaines, en charge de l'évaluation des biens, indiquait dans son avis en date du 1^{er} décembre 2016 que la valeur vénale du bien était de 130 000 €.

Le cahier des charges laissait libre le bailleur de proposer un prix de cession. Le montant de 110 000 € n'était pas l'offre la plus élevée mais compte-tenu des enjeux, les élus ont retenu la proposition qui présentait une qualité architecturale supérieure ainsi que la meilleure intégration dans un tissu bâti existant, pour cet espace en centre-bourg.

Enfin, le terrain étant situé en zone bleue inondable et le Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 0,20 de la parcelle n'étant pas suffisant pour concevoir un projet d'importance, il a été convenu que le CES du parking communal adjacent était transféré sur cette parcelle. La vocation de ce terrain en parking est donc confirmée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 19 voix pour et 1 abstention (François RIGAUDY), autorise Monsieur le Maire à signer le bail à construction correspondant.



N° 2017-11-27/72

➤ Acompte sur subventions 2018

Association Football Club Salaise : avance sur subvention 2018

Chaque début d'année, l'association Football Club Salaise fait face à des problèmes de trésorerie. Il est proposé de verser une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 15 000 €, en attendant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (19 présents, 1 pouvoir), approuve le versement de l'avance sur la subvention 2018, d'un montant de 15 000 €.

N° 2017-11-27/73

➤ Virements de crédits – Dépenses d'investissement – DM

La commission des finances s'est réunie le 15 novembre pour examiner les comptes budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement ne nécessite pas de décision modificative, des virements de crédits ayant été votés en juin 2017 (délibération n° 2017-06-26/46).

Toutefois, on peut signaler la prise en charge du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 275 788 € et de la CRFP (Contribution au Redressement des Finances Publiques) pour 316 051 €. Le cumul de ces deux contributions représente 591 839 € sur un budget de fonctionnement de 12 500 000 €.

Concernant la section d'investissement, il est proposé d'opérer des virements de crédits du compte de dépenses imprévues vers les articles concernés par des dépenses « hors budget ». Le total du montant prélevé sur le compte « dépenses imprévues » représente 37 202,40€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (19 présents, 1 pouvoir), approuve les virements de crédits cités ci-dessus.



➤ Modification de la grille des emplois communaux

N° 2017-11-27/74

Recrutement d'un artiste relieur à la médiathèque

Dans le cadre de l'exposition « lier - relier », la médiathèque municipale Elsa Triolet accueille une artiste pour un stage autour de la découverte de la reliure contemporaine. Cette exposition aura lieu du 2 décembre 2017 au 28 janvier 2018.

Le bureau municipal du 2 novembre donne un avis favorable à cette vacation dont le coût horaire est établi sur la base de 45 € brut, pour 1 stage d'environ 12 h.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (19 présents, 1 pouvoir), décide de recruter un artiste relieur à la médiathèque tel que précisé ci-dessus.

N° 2017-11-27/75**Recrutement d'un conférencier**

Une conférence est programmée en mairie le 30 novembre 2017 sur le thème « des conditions favorables pour apprendre à l'école ». Cette conférence sera animée par François Testu, Docteur en psychologie et professeur à l'université de Tours.

Le bureau municipal du 2 novembre donne un avis favorable à cette vacation dont le coût est établi sur la base de 437 € brut, à laquelle il convient d'ajouter la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 14 voix pour, 1 abstention (François RIGAUDY) et 5 contre (Fernand FRANCES, Christine ROBIN, Sabine VERIS, Véronique BOUTEILLON, Sandrine SEYSSEL), décide de recruter un conférencier tel que précisé ci-dessus.

N° 2017-11-27/76

➤ Titres restaurants

Le 25 octobre 2016, le Centre de Gestion de l'Isère a proposé aux collectivités de regrouper leurs besoins, et de mener pour leur compte une procédure d'appel d'offre concernant les titres restaurants.

La collectivité a délibéré en décembre 2016 en donnant un avis favorable de principe pour l'adhésion au contrat cadre proposé par le Centre de Gestion. Le contrat sera conclu pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Comité Technique, réuni en session ordinaire le 17 novembre, a examiné les modalités de mise en œuvre de ce nouveau contrat cadre et a donné un avis favorable à l'adhésion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (19 présents, 1 pouvoir), approuve l'adhésion au contrat cadre proposé par le Centre de Gestion de l'Isère, et autorise le maire à signer toutes pièces utiles à cet égard.

**Enfance Jeunesse****N° 2017-11-27/77**

➤ Avenant de prolongation à la convention de gestion du centre social

Le centre social du Roussillonnais et l'association du centre social, dénommée association du centre social du Roussillonnais, ont mené depuis plusieurs années sur les communes de Roussillon, Péage de Roussillon et Salaise-sur-Sanne des activités dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels et ont favorisé la participation des habitants à la vie de leur agglomération.

En effet, les communes sont engagées depuis longtemps dans une action volontariste de développement de l'offre sociale et elles associent pour cela les partenaires locaux, dont le centre social du Roussillonnais.

La Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère est notre partenaire du développement social des communes qu'elle accompagne notamment avec le Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ).

La convention qui permet de définir la contribution de chacun des partenaires doit être renouvelée.

Compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités, les communes ont proposé de renouveler cette convention pour un an dans les conditions de 2017. Le centre social a un rôle qui dépasse le seul périmètre des 3 communes. Avec la fusion envisagée entre les CCPR et CCTB, l'année 2018 doit permettre de déterminer quels doivent être les partenaires financiers du centre social : la communauté de commune, ou les communes et avec quelle clé de répartition ?

Pour 2018, la participation de la commune de Salaise sur Sanne est prévue à 101 346 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant de prolongation à la convention de gestion établie pour l'année 2018, entre les villes de Roussillon, Péage de Roussillon et Salaise sur Sanne, la Caisse d'Allocations familiales de l'Isère et l'association du centre social du Roussillonnais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 19 voix pour et 1 abstention (François RIGAUDY), approuve l'avenant de prolongation à la convention de gestion 2018 et autorise le maire à le signer.



Publié le 5 décembre 2017

Affiché du 5 décembre 2017 au 5 février 2018